Bulletin Intérieur

DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

Février 1964 — N° 132

SOMMAIRE

DÉCISIONS

*** DU CONGRES NATIONAL EXTRAORDINAIRE

(CLICHY- 1/2 FEVRIER 1964)

Pages

- Elections cantonales 3
- Socialistes espagnols emprisonnés 4
- Elections présidentielles..... 4
- Evènements de ST-NAZAIRE 6

*** DU COMITE DIRECTEUR

- Du 17 juillet au 18 décembre 1963 7

*** DU BUREAU DU PARTI

- Du 26 juillet 1963 au 22 Janvier 1964 13

*** DE LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS... 21

****

LE DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: G. BRUTELLE

12, Cité Malesherbes - PARIS (9e)

Contribution Jean Jaurès

DÉCISIONS DU CONGRÈS NATIONAL EXTRAORDINAIRE

Le CONGRES NATIONAL EXTRAORDINAIRE s'est tenu à CLICHY, "Maison du Peuple", les 1er et 2 Février 1964.

***

Le Comité Directeur avait proposé l'ordre du jour suivant qui fut adopté par le Congrès :

1° - ELECTIONS A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE :

- Opportunité d'une candidature socialiste;
- Eventuellement, désignation du candidat;
- Programme du Parti pour un candidat socialiste (attitude à l'égard des institutions, de la politique internationale et intérieure);

2° - ELECTIONS CANTONALES :

- Programme et tactique .

***

Les décisions ci-après ont été prises :

I.ÉLECTIONS CANTONALES

Le texte ci-après a été adopté à mains levées, à l'unanimité (moins 2 abstentions) :

"Pour les élections cantonales des 8 et 15 Mars 1964, le Congrès national extraordinaire approuve le programme établi par la Fédération des Elus Municipaux et Cantonaux.

* Il rappelle aux Fédérations la nécessité de présenter au 1er tour un candidat dans tous les cantons .

Les dérogations qui, à titre exceptionnel, devraient être apportées à cette règle, ne pourront être autorisées que par le Bureau du Parti.

" Au 2ème tour, les Fédérations ont le devoir de battre les tenants du pouvoir personnel et leurs alliés."

***

Le programme sera immédiatement imprimé en brochure .

***

II - SOLIDARITÉ AUX SOCIALISTES ESPAGNOLS EMPRISONNÉS

Le texte suivant a été adopté à l'unanimité :

"Le Parti Socialiste S.F.I.O., réuni en Congrès extraordinaire au moment même où se déroule à Madrid le procès des socialistes espagnols,

" - exprime son admiration pour l'attitude courageuse des accusés qui n'ont pas hésité à réaffirmer devant le tribunal leur attachement aux idéaux de la démocratie socialiste;

" - s'élève contre les conclusions du Procureur réclamant des peines de 4 à 6 ans de prison pour reconstitution du Parti Socialiste espagnol;

" - dénonce une fois de plus la dictature franquiste et assure tous les socialistes espagnols en lutte de sa fraternelle solidarité".

***

III ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

A L'UNANIMITE le texte ci-après est adopté par le Congrès National extraordinaire :

Face à l'accentuation du régime monarchique, le Congrès estime nécessaire d'opposer à la candidature du Général de Gaulle celle d'un républicain et, plus précisément, d'un Socialiste.

Il approuve en conséquence la candidature de Gaston DEFFERRE, assure celui-ci de son affectueuse confiance et souhaite que sa candidature recueille l'assentiment et le vote de tous les démocrates .

Gaston DEFFERRE et les organismes responsables du Parti conjugueront leurs efforts pour assurer autour de notre candidat la mobilisation de tous les socialistes et de tous les républicains et mettront tout en oeuvre pour mener cette candidature au succès.

I. - OPTIONS ET PRIORITES

Le candidat et le Parti utiliseront à plein cette campagne électorale pour montrer au pays la nécessité et la possibilité de pratiquer une autre politique et d'autres méthodes de gouvernement que celles du gaullisme, notamment en ce qui concerne :

1° - la priorité des priorités donnée à l'Education Nationale;

2° - la planification démocratique comprenant conjointement un programme d'investissement, un plan social sous la forme d'un contrat national de progrès et une juste représentation des travailleurs dans les organismes du Plan, ainsi que les réformes de structure et nationalisations nécessaires à l'exécution de ce Plan;

3° - l'intégration politique et économique de l'Europe;

4° - la participation active de la France à une politique de détente internationale ;

5° - la sécurité collective et la suppression des forces de frappe nationales ;

6° - le désarmement général et contrôlé;

7° - un pacte international de solidarité contre le sous-développement mondial .

II. - INSTITUTIONS.

Trois écueils sont à éviter :

1° - un retour à l'instabilité ministérielle .

A cet égard, toute réforme qui, même si cela n'est pas vrai, donnerait l'impression de vouloir revenir au régime de la IVè République, est condamnée à l'avance ;

2° - l'adoption d'un système présidentiel qui pourrait laisser croire à une opinion mal informée des problèmes constitutionnels que nous nous rallions au système gaulliste;

3° - un bouleversement, des innovations si grandes que l'opinion risquerait de ne pas comprendre clairement ce que nous voulons.

En conséquence, le Parti précise comment le prochain Président devra concevoir son rôle .

Elu dans le cadre de la Constitution de 1958, il respectera les devoirs de sa charge et sera le garant de la Constitution dans son esprit et sa lettre .

Au lendemain de son élection, il procèdera à la dissolution de l'Assemblée Nationale actuelle .

Contrairement aux interprétations abusives et erronées de la Constitution de 1958 par le Général De Gaulle, le Président de la République n'exercera pas de pouvoir personnel, ne disposera pas de domaine réservé, n'aura pas à faire jouer la responsabilité des ministres vis-à-vis de sa personne .

Il n'est pas le chef de l'Exécutif; par les pouvoirs d'arbitrage dont il dispose (action personnelle, droit de message, droit de deuxième lecture, droit de dissolution), il garantit le respect des grandes options approuvées par la Nation, la stabilité et la cohésion tant du gouvernement que de la majorité.

Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation. Le Premier Ministre et les ministres, responsables devant le Parlement dans les conditions prévues par la Constitution de 1958, animent et coordonnent l'action de la majorité .

Les dispositions relatives au Conseil Constitutionnel, à l'article 16, au referendum, doivent être revues dans un sens démocratique. L'objectivité de l'information doit être assurée .

Ce régime ne sera ni à type présidentiel ni à type parlementaire classique. Il aura un caractère démocratique et tiendra compte des traditions françaises en assurant la stabilité et l'efficacité de l'action gouvernementale. Cela est la plus sûre garantie contre les aventures politiques, voire le fascisme auquel le meilleur moyen d'ouvrir la voie est sans doute le retour à l'instabilité .

Le Parti conserve son entière liberté pour le jour, sans doute très lointain, où se trouverait posé le problème de la réforme d'ensemble des institutions .

D'autre part, et sans interférer avec la campagne du candidat à la Présidence de la République, le Congrès estime qu'il appartient au Parti de se consacrer à ses tâches propres, celles de la marche au Socialisme. C'est pourquoi il continuera à affirmer ses objectifs et sa personnalité.

***

IV-ÉVÈNEMENTS DE SAINT-NAZAIRE

Après avoir, à l'unanimité, exprimé sa complète solidarité avec les travailleurs en lutte contre le lock-out et le chômage, le Congrès extraordinaire donne mission au Bureau du Parti de rédiger une motion et d'appuyer avec force cette action (texte rédigé par le Bureau du Parti du 5/2/64 et publié dans le"Populaire de Paris"du lendemain) .

***

LE COMITÉ DIRECTEUR

DÉCISIONS du 17 juillet au 18 décembre 63

REUNION DU 17 JUILLET 1963

Président: CH. PINEAU.

I. - RATIFICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU PARTI.-

Les décisions prises les 3 et 10 Juillet sont ratifiées.

II. - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES INSTITUTIONS PUBLIQUES

Ont été désignés :

Responsable : Pierre HERBAUT.

I) Orientation Guy MOLLET:

Guy MOLLET- GUILLE- Jules MOCH- M. PIC- SCHMITT- GAZIER- COUTROT- FRANCESCHI- METAYER- BEGARRA- FAJARDIE- MALLET - CHAMPEIX- RAUST- JUILLOT- WEILL-RAYNAL.

II) Orientation Chandernagor:

CHANDERNAGOR- LEENHARDT- BRUTELLE- DEJEAN-PIETTE- DEFFERRE- LOO- JAQUET.

III) Orientation "refus de prendre part au vote" :

A. LAURENT- MAUROY- NOTEBART- FUZIER- M. LEJEUNE- NEGRE- CASSAGNE- MINJOZ- MULLER- PINEAU.

La première réunion de la Commission se tiendra le 18 septembre dans la matinée .

"JEUNESSE" Fédération Léo LAGRANGE
LA REVUE DE L'AN 2.000
Abonnement 1 an : 10 frs
C.C.P. 20.538-99

III) CONSTITUTION D'UNE COMMISSION CHARGEE D'ETUDIER LES TECHNIQUES MODERNES DE PROPAGANDE ET DE PEDAGOGIE . -

Cette Commission sera constituée comme suit :

a) Responsable: Pierre HERBAUT.

b) Membres : C. CAILLIERET - CHAMPEIX- CLUZEAU- FAJARDIE- FUZIER- GAZIER- LEENHARDT- MALACRIDA- MAUROY- METAYER- PIETTE- POINTILLON- WEILL-RAYNAL.

Les camarades de la Section "Information" de la C.N.E. seront sollicités pour participer aux travaux de la Commission .

IV.- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA SECTION "JEUNESSE ET SPORT" DE LA C.N.E. -

Fernand DARCHICOURT-, responsable parlementaire

NEAUMET, technicien (Sport)

FAJARDIE, technicien (Jeunesse).

V.- SITUATION DANS LA FEDERATION DES PYRENEES-ORIENTALES. -

Le Bureau Fédéral et GREGORY sont chargés de procéder à la reconstitution régulière des Sections en vue de la préparation d'un Congrès administratif fédéral qui se tiendra en Octobre ou Novembre prochain.

GREGORY assumera, en accord avec le Bureau fédéral, la responsabilité des opérations .

VI.- LIGUE NATIONALE CONTRE LA FORCE DE FRAPPE FRANCAISE.-

Le Comité Directeur, considérant:

1) que le Parti a toujours été contre la force de frappe française aussi bien que contre toutes les autres forces de frappe nationales;

2) qu'il s'agit d'un moyen de lutte contre le pouvoir gaulliste;

3) qu'il s'agit d'un Comité provisoire au sein duquel les organisations représentées ont le droit de veto;

estime que le Parti peut participer au Comité provisoire de la Ligue .

Il y sera représenté par: FUZIER, JAQUET et PONTILLON qui reçoivent la mission d'obtenir l'élargissement du Comité par la participation de nouvelles organisations politiques et syndicales pour éviter que la constitution de la Ligue n'aboutisse à une manifestation d'action commune limitée à la S.F.I.O. et au P.C. L'élargissement du Comité conditionnera la participation définitive du Parti.

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 1963

Président: A. GAZIER.

1.- RATIFICATION DES DECISIONS DU BUREAU DU PARTI .-

Les décisions prises les 4 et 18 18 septembre. sont ratifiées.

II. PROBLEMES DE LA CONSTRUCTION ET DES LOYERS .-

Après avoir entendu PIGNOL au nom de la Section "Construction" et DEJEAN au nom de la Section "Justice" de la C.N.E., le Comité Directeur se prononce:

a) contre la libération du prix des loyers;
b) pour l'extension de la réglementation prévue par la Loi du 1.9.1948 à tous les immeubles construits avec l'aide de fonds publics quelle que soit leur date de construction;

D'autre part, il est demandé aux Sections "Construction" et "Justice" de poursuivre l'étude d'une réglementation de l'ensemble du problème de la Construction.

III.- LIGUE NATIONALE CONTRE LA FORCE DE FRAPPE FRANCAISE - ORGANISATION DE MANIFESTATIONS. -

Il est décidé à l'unanimité:

1°) que les Socialistes ne devront assister à aucune manifestation organisée par d'autres mouvements tels que le M.C.A.A.

2°) que notre participation aux manifestations organisées par le Comité provisoire de la Ligue ne pourra être décidée tant que l'élargissement du Comité à d'autres organisations politiques et syndicales (au minimum Parti Radical, C.F.T.C.) n'aura pas été réalisé .

3°) que les représentants du Parti au Comité provisoire confirmeront, à la prochaine réunion du dit Comité, les conditions posées le 17 Juillet 1963 par le Comité Directeur pour l'adhésion définitive du Parti.

4°) que le Parti recherchera les moyens d'organiser une campagne

strictement socialiste contre la force de frappe française. Mandat est donné au Bureau d'étudier la question et de faire des propositions au Comité Directeur.

5°) que le Comité Directeur appréciera au cours de sa réunion de fin octobre si les conditions à l'adhésion définitive du Parti sont réalisées.

6°) qu'une circulaire sera envoyée aux Fédérations pour leur préciser la position du Parti.

IV.- INVITATION DU P.C.U.S. - DESIGNATION DE LA DELEGATION QUI DOIT SE RENDRE A MOSCOU .-

A l'unanimité il est décidé d'accepter le principe d'une délégation du Parti en U.R.S.S. à la suite de l'invitation du P.C.U.S.

Mandat est donné au Bureau du Parti de désigner la délégation, qui devra être limitée à 6 ou 7 membres, et de préparer le voyage.

Le principe d'un second voyage en U.R.S.S. est retenu.

V. - VOYAGES AU-DELA DU RIDEAU DE FER

Les modalités arrêtées par le Comité Directeur du 26 juin 1963 sont confirmées, savoir :

"Il est recommandé aux camarades parlementaires d'éviter autant que possible les invitations.

Quand ils estimeront devoir en accepter ils prendront, avant leur départ, contact avec les responsables du Bureau des Affaires Internationales du Parti ".

VI.- REMPLACEMENT D'ALEXANDRE VERRET COMME RESPONSABLE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES DE LA C.N.E.-

Après avoir rendu hommage à la mémoire d'Alexandre VERRET, le C.D. a, à l'unanimité, désigné Francis LEENHARDT pour le remplacer .

VII.- DELEGUES DU C.D. A LA COMMISSION NATIONALE FEMININE.-

La composition définitive de la délégation est arrêtée comme suit: C. CAILLIERET, M. CHAMPEIX, J. COURTOIS, P. MAUROY, J. PALMERO, J. PIETTE, CH. POT.

VIII. - COMPTE-RENDU DU CONGRES DE L'I.S. A AMSTERDAM . -

Après le compte-rendu du Secrétaire Général du Parti, le communiqué ci-après a été adopté à l'unanimité :

" Le Comité Directeur, après avoir entendu le compte-rendu des travaux du récent Congrès de l'Internationale Socialiste à Amsterdam, félicite sa délégation pour son utile contribution à la définition d'une politique commune des Partis et Mouvements socialistes du monde.

" Il remercie, en particulier, le Secrétaire général du Parti d'avoir rappelé à cette occasion notre approbation des Accords de Moscou sur l'arrêt des expériences nucléaires, dont la portée certes limitée peut néanmoins amorcer des accords plus importants dans l'avenir et contribuer ainsi à une plus grande détente internationale, d'avoir insisté sur l'urgence d'une relance politique européenne et marqué la fidélité des socialistes français aux alliances défensives du monde libre, en particulier au pacte atlantique ".

IX.- SITUATION POLITIQUE INTERIEURE.- PLAN GOUVERNEMENTAL DE STABILISATION.-

Le texte suivant a été adopté à l'unanimité :

" Le Comité Directeur estime que le plan de stabilisation appelle les observations suivantes :

" Depuis cinq ans le Pouvoir dispose d'une majorité stable et des moyens politiques d'une action continue. Malgré ces atouts majeurs

il n'a pas réussi à empêcher la hausse persistante des prix, qu'il a lui-même souvent déterminée par les décisions. D'autre part, il n'a réformé ni la distribution, ni la fiscalité .

" Par son inaction et son imprévoyance, notamment dans le domaine de la formation professionnelle et celui de la spéculation foncière, il a laissé se développer les tensions inflationnistes.

" Le réveil du Pouvoir est tardif. Il intervient après que le nouveau franc, qui devait rétablir la crédulité monétaire, ait été amputé en cinq ans du quart de sa valeur: amputation qui remet en cause les résultats obtenus sur le plan du commerce extérieur et compromet la réalisation du IV ème Plan.

" Le plan de stabilisation est le troisième plan de redressement présenté par le Pouvoir en cinq ans. Comme les précédents, il fait peser principalement les sacrifices sur la masse des salariés et des paysans .

" Ce plan entérine toutes les hausses des mois précédents et ne donne pas, avec les diminutions de la "Gauloise" et de l'essence, l'exemple d'un effort sérieux.

" Les mesures tardivement envisagées contre la spéculation foncière et immobilière risquent d'être sans efficacité, n'étant pas assorties des modalités techniques qui empêcheraient la répercussion dans les prix des dispositions fiscales .

" Alors que certains investissements sont comprimés et que d'autres sont soustraits au contrôle du Parlement par la débudgétisation, aucune atténuation n'est apportée à la charge écrasante de la force de frappe qui constitue le principal facteur d'inflation .

" Le Comité Directeur constate que le Pouvoir tourne le dos à ses promesses d'années sociales et met un point final à ses manifestations verbales sur une politique nationale des revenus .

" Le plan gouvernemental paraît principalement inspiré par le souci d'esquiver dans l'immédiat le rendez-vous d'octobre avec les salariés et de désamorcer les revendications des agriculteurs atteints par les calamités et par la récente hausse de tous les facteurs qui interviennent dans le coût de leur production ".

X. - LA REPRESSION CONTRE LES REPUBLICAINS ESPAGNOLS .-

Le communiqué ci-après a été adopté à l'unanimité:

"Une nouvelle fois, le gouvernement français vient de remettre en cause le principe traditionnel du Droit d'asile. L'arrestation, à l'instigation des autorités franquistes, de militants républicains espagnols vient en effet couronner une longue suite de concessions et de complaisances à l'égard du gouvernement de Madrid.

" La Démocratie française s'était jusqu'à ce jour honorée d'offrir l'abri de son sol aux réfugiés politiques de toute origine et de toute obédience.

" La Vè République rompt aujourd'hui, sans gloire, avec cette tradition. Les démocrates et républicains de ce pays ne seront pas solidaires de cette nouvelle atteinte aux principes démocratiques.

" Ils appellent tous ceux qui sont soucieux de grandeur réelle à s'insurger contre de telles décisions et à manifester concrètement leur solidarité aux républicains espagnols victimes à Madrid des meurtres politiques, et à Paris de mesures arbitraires qui font porter à l'actuel gouvernement une grave responsabilité " .

REUNION DU 23 OCTOBRE 1963

Président : Cl. FUZIER.

I. - RATIFICATION DES DECISIONS DU BUREAU DU PARTI .-

Les décisions prises les 25 septembre, 2, 9 et 16 octobre 1963, sont ratifiées.

II. - VOYAGES AU-DELA DU RIDEAU DE FER

A la suite des incidents survenus avec le S.P.D. à l'occasion du voyage de sénateurs socialistes à Berlin-Est, le Comité Directeur confirme sa décision du 26 juin 1963 préconisant le refus des invitations venant des organisations communistes ou paracommunistes et recommandant aux camarades parlementaires d'éviter autant que possible les voyages payés sur les crédits des Assemblées ?

Quand des camarades parlemntaires estimeront devoir accepter une invitation, ils devront, avant leur départ, prendre contact avec le Bureau des Affaires Internationales du Parti.

III.- DELEGATION AUPRES DES RADICAUX

Georges BRUTELLE et Gérard JAQUET sont désignés pour prendre les contacts .

IV.- PROGRAMME DE VISITE DES FEDERATIONS .

Le projet présenté par le Secrétariat Général est adopté. Pour sa réalisation, les membres du Comité Directeur et les parlementaires seront invités à mettre deux week-end à la disposition du Secrétariat Général.

V. - ORGANISATION DE LA JEUNESSE SOCIALISTE .

Après avoir entendu l'exposé de Pierre MAUROY, le Comité Directeur charge le Secrétariat des Jeunesses Socialistes de faire des propositions au Bureau du Parti qui est habilité pour prendre une décision .

VI.- COMITE TEMPORAIRE DE LA LIGUE CONTRE LA FORCE DE FRAPPE. ADHESION DU PARTI .

La décision prise le 16 octobre par le Bureau du Parti est confirmée, étant donné que les conditions posées par le Comité Directeur (réunion du 18 septembre 1963) pour l'adhésion du Parti sont remplies.

Nos délégués au Comité temporaires devront préciser aux communistes que nous ne saurions tolérer que sous l'égide du Comité ils se livrent à des opérations nuisibles au Parti. Toute action dans ce sens de leur part entraînerait notre départ du Comité temporaire.

VII. - FEDERATION DE LA NIEVRE . CREATION D'UNE DELEGATION PERMANENTE AVEC LA PARTICIPATION DU P.C.

Une délégation de trois membres composée de : CAZELLES, FUZIER et MAUROY. se rendra sur place pour rappeler à la Fédération la position du Parti et nos règles de discipline et pour l'inviter à dissoudre la délégation permanente .

VIII.- ASSOCIATION DE TELESPECTATEURS .

Avis favorable de principe à la participation du Parti à l'association que le C.N.A.L. se propose de créer.

En outre, le Comité Directeur ne voit pas d'inconvénient à ce que la Ligue des Droits de l'Homme soit admise comme organisations fondatrice, mais au même titre que chacune des cinq autres organisations constituant le C.N.A.L.

IX. - COLLOQUE SOCIALISTE . CONFERENCE PREPARATOIRE .-

La Conférence préparatoire se tiendra les 7 et 8 décembre 1963. La délégation désignée par le Comité Directeur en étudiera les modalités en tenant compte des observations et suggestions présentées.

X. - EXAMEN DE LA SITUATION POLITIQUE ET SOCIALE .-

1°) il est procédé à un large échange de vues sur la situation

litique et notamment sur l'aide financière de la France à l'Algérie.

2°) Mouvements sociaux:

Le Comité Directeur estime que la grève des cheminots et les mouvements revendicatifs qui ont actuellement lieu sont motivés par le refus du gouvernement de tenir les engagements pris en mars et avril derniers à l'égard des travailleurs du rail et des autres salariés du secteur public nationalisé.

Le Parti Socialiste S.F.I.O. remarque que le gouvernement, en refusant de tenir compte du décalage entre les salaires et les prix, révèle ses véritables intentions en matière sociale, en contradiction flagrante avec les professions de foi, déclarations et slogans répandus par les ministres et la majorité .

REUNION DU 7 NOVEMBRE 1963

Président: A. LAURENT.

COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION QUI S'EST RENDUE EN U.R.S.S. -

REUNION DU 18 DECEMBRE 1963

Président : J. PIETTE

I. - RATIFICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU PARTI

Les décisions prises les 13,20, 27 Novembre,4 et 11 décembre, sont ratifiées.

II. - ELECTIONS A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE. -

Après une discussion approfondie le communiqué ci-après a été adopté à l'unanimité :

" Le Congrès National ordinaire de 1963 a voté que :" Le Parti décidera, le moment venu, s'il présente un candidat à la Présidence de la République".

" Conformément à cette décision et saisi de la candidature du camarade Gaston DEFFERRE, le Comité Directeur décide la convocation d'un Congrès National extraordinaire pour les 1er et 2 février 1964".

L'ordre du jour de ce Congrès est fixé comme suit :

1°) Elections à la Présidence de la République :

- opportunité d'une candidature socialiste;
- éventuellement, désignation du candidat;
- programme du Parti pour un candidat socialiste (attitude à l'égard des institutions, de la politique internationale et intérieure);
- liens avec le Parti.

2°) Elections cantonales :

- programme et tactique .

***

UN VOYAGE GRATUIT A TOKIO .... Aux Jeux Olympiques
POUR UN JEUNE DE LA SECTION .....
C O M M E N T ??
" Jeunesse " EN VOUS MONTRANT LES MEILLEURS
COLLECTEURS D'ABONNEMENTS .
. Revue de l'An 2.000 1 an: 10 frs
de la Fédération Léo LAGRANGE (9frs pour 10 abts)
C.C.P. 20.538-99

LE BUREAU DU PARTI

DÉCISIONS du 26 juillet au 22 janvier 1964

REUNION DU 26 JUILLET 1963

I.- GROUPE D'ETUDES ECONOMIQUES AVEC LA CHINE - DEMANDE DU GROUPE PARLEMENTAIRE.

Le Bureau estime que la décision du Comité Directeur du 26 juin 1963, interdisant l'appartenance à des groupes parlementaires d'amitié avec les pays d'obédience communiste, s'applique au Groupe d'études économiques avec la Chine.

II.- SITUATION AU MAROC

Une délégation composée de C.FUZIER, P.HERBAUT et J.PIETTE prendra contact avec l'Ambassadeur du Maroc à Paris pour lui faire part de nos inquiétudes à la suite des mesures prises contre les organisations politiques et syndicales marocaines.

Par ailleurs, E.CAZELLES et P.HERBAUT, en leur qualité de Sécrétaires généraux adjoints, et C.FUZIER comme Secrétaire fédéral de la Seine, sont habilités à signer la déclaration de l'U.N.F.P. (Union Nationale des Forces Populaires).

III.- SITUATION DES RAPATRIES D'A.F.N.

Le texte ci-après a été adopté à l'unanimité:

"Le Bureau du Parti Socialiste S.F.I.O attire l'attention de l'opinion publique sur la situation dramatique que connaissent encore en France nombre de rapatriés malgré les affirmations tendancieuses du gouvernement et de ses porte-parole.

1°) Les indemnités de subsistance servies aux rapatriés pour une période au plus égale à un an doivent prendre fin dès juillet pour la plupart d'entre eux. Cependant, à se reporter aux communications qui ont été présentées au Conseil Supérieur du Plan il y a quelques jours, 160.000 au plus sur 260.000 personnes actives rapatriées ont retrouvé un emploi.

Le Bureau du Parti socialiste demande que, pour les rapatriés qui ont fait acte de candidature sur le marché du travail et qui n'ont pu encore trouver d'emploi, soient prévues la prolongation de ces indemnités de subsistance et la reconduction de leur carte de Sécurité Sociale jusqu'à la fin de l'année. Une réduction progressive de ces indemnités peut d'ailleurs être envisagée pour permettre une adaptation plus aisée aux nouvelles conditions de vie en métropole.

2°) Le logement constitue pour le reclassement des rapatriés un problème clef. A l'heure où l'on enregistre une réduction des logements H.L.M. construits, l'attribution de 30% des logements H.L.M. aux rapatriés est de nature à léser les autres catégories de mal logés et à susciter des difficultés si elle n'est pas compensée par des mesures appropriées.

A cet effet, le Bureau du Parti Socialiste réclame une augmentation compensatrice de 30% des crédits affectés à la construction de logements H.L.M. et la révision en hausse des objectifs assignés au départ au 4ème Plan, objectifs manifestement insuffisants au regard des besoins reconnus.

3°) Les rapatriés bénéficient normalement des facilités offertes aux Métropolitains par les Centres de Formation Professionnelle accélérée. Cependant, ces Centres orientent exclusivement les travailleurs sur les emplois du secteur industriel, alors que l'évolution économique et sociale entraîne aussi un grand nombre d'emplois qualifiés dans le commerce et dans les bureaux.

Le Bureau du Parti Socialiste demande la création de Centres de Formation Professionnelle accélérée dans ces secteurs qui, tout en répondant aux besoins généraux de la Nation, pourrait accélérer le reclassement d'une partie des rapatriés.

4°) Différents textes ont prévu l'intégration des agents des différents cadres spécifiquement algériens dans les cadres métropolitains. Le Bureau du Parti Socialiste demande l'accélération des arrêtés de reclassement destinés à régulariser la situation des intéressés.

5°) Pour reconnaître les services rendus à la France par nombre de rapatriés fils d'étrangers, le Bureau du Parti Socialiste demande l'extension des mesures édictées en faveur des rapatriés ressortissants français aux étrangers dont les fils ont servi dans l'armée française.

6°) La complexité des démarches administratives et la lenteur des attributions de prêts envisagés en faveur des membres des professions libérales commerciales, artisanales et industrielles rendent le plus souvent impossibles les réinstallations.

Il convient de réduire l'apport personnel et de hâter le versement effectif des fonds attribués.

../

7°) La Loi-cadre du 26 décembre 1961 avait posé le principe de l'indemnisation des biens perdus et définitivement spoliés.

Le Bureau du Parti Socialiste demande que des mesures d'indemnisation rapides, avec instauration d'un plafond, soient prises au bénéfice des rapatriés de condition modeste.

8°) Par ailleurs, cette loi prévoyait l'attribution aux rapatriés de prestations diverses; il est légitime d'étendre les dispositions de cette loi à ceux qui ont été contraints de regagner la Métropole avant le 10 mars 1962.

Le Bureau du Parti Socialiste S.F.I.O insiste solennellement sur l'urgence des mesures proposées et sur la nécessité d'accélérer l'application des textes déjà adoptés afin de permettre l'intégration des Rapatriés dans la Nation."

IV.- DEFENSE DE L'INFORMATION LIBRE

Le Bureau sera de nouveau saisi du problème lorsque C.FUZIER aura rassemblé des informations et rencontré Denis FORESTIER.

V.- FEDERATION DE LA SEINE "TRIBUNE LIBRE" de PAOLINI ET DE QUELQUES CAMARADES .

Mandat est donné au Secrétaire Fédéral de la Seine de convoquer PAOLINI pour lui rappeler les règles du Parti et l'inviter à cesser la publication de "Tribune Libre".

S'il récidivait la Commission fédérale des Conflits devrait être saisie.

VI.- INVITATION DU CENTRE D'ETUDES SOCIALISTES POUR UN COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LE MARCHE COMMUN .

Le Bureau estime qu'il n'y a pas lieu de répondre à cette invitation.

VII.- INTERDICTION DES ESSAIS NUCLEAIRES - ACCORD DE MOSCOU

Le communiqué suivant a été adopté à l'unanimité:

"Le Bureau du Parti Socialiste S.F.I.O. enregistre avec satisfaction l'accord conclu à Moscou.

Certes l'interdiction des essais nucléaires n'est pas en elle-même une mesure suffisante de désarmement, mais elle représente un premier pas important vers la détente internationale.

Et l'opinion publique mondiale l'a bien compris qui sent se desserer l'étau de la terreur atomique.

Le Parti Socialiste fixe comme un des buts essentiels de sa propagande et de son action l'adhésion de la France à cet accord. "

REUNION DU 4 SEPTEMBRE 1963

I.- DESIGNATION DE LA DELEGATION AU CONTRES DE L'I.S. A AMSTERDAM (9 au 12 septembre 1963)

Guy MOLLET, JAQUET, PONTILLON, sont désignés. De plus, Gaston DEFFERRE, Antoine COURRIERE et Francis LEENHARDT seront invités à participer aux travaux du Congrès de l'I.S.

II.- INVITATION DU P.C.U.S. A LA S.F.I.O POUR UN VOYAGE A MOSCOU.

Le Bureau propose au Comité Directeur d'accepter le principe de l'invitation faite par le P.C.U.S.

Le Bureau fera des propositions au C.D. sur la composition de la délégation (large ou restreinte) ainsi que sur les thèmes de discussion à proposer.

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 1963

I.- DEMANDE DE L'AMICALE DES ANCIENS INTERNES PATRIOTES DE CHATEAUBRIAND.

Etant donné que le Parti s'est toujours prononcé contre la participation des organisations politiques aux manifestations des Anciens Combattants, il n'y a pas lieu de rencontrer les responsables de l'Amicale des Anciens Internés Patriotes.

II.- CAMPAGNE DU C.N.A.L. POUR LA DEFENSE DE L'ECOLE LAIQUE

Le Bureau approuve le programme des manifestations prévues pour les 1er, 2ème et 3ème trimestres.

III.- COMPOSITION DE LA DELEGATION QUI DOIT SE RENDRE A MOSCOU SUR L'INVITATION DU P.C.U.S.

Il sera proposé au Comité Directeur :

1°) d'accepter l'invitation;
2°) d'envoyer une délégation restreinte;
3°) de confier au Bureau du Parti le soin de désigner cette délégation.

REUNION DU 25 SEPTEMBRE 1963

I.- MANIFESTATION ENVISAGEE PAR LE COMITE DE LA CONFERENCE D'EUROPE OCCIDENTALE POUR PROTESTER CONTRE LES CONDAMNATIONS DES ANARCHISTES ESPAGNOLS.

Cette manifestation devra être placée dans le cadre fédéral de la Seine.

../

Le choix des orateurs, leur présentation et les thèmes des allocutions devront s'inspirer du souci de ne pas politiser la manifestation.

Les camarades appartenant au Comité devront préciser que notre participation est limitée à la lutte contre le régime de Franco à l'exclusion de toute propagande politique. Nous dénoncerons toutes les infractions qui pourraient être apportées à cette règle.

II.- DEMANDE DE RENCONTRE DU P.S.U.

Georges BRUTELLE et Gérard JAQUET rencontreront les responsables du P.S.U.

III.- DELEGATION EN U.R.S.S.

a) composition de la délégation :

Guy MOLLET, Gaston DEFFERRE, Albert GAZIER, Gérard JAQUET, Augustin LAURENT, Christian PINEAU,

auxquels seront adjoints trois experts:

QUILLIOT, PIETTE et PONTILLON

et deux interprètes à désigner.

b) dates du voyage :

Départ le 25 octobre, retour le 4 novembre.

Les frais de transport seront pris en charge par le Parti.

La délégation se réunira d'ici le 25 octobre afin de mettre au point le programme du voyage dont les grandes lignes, présentées par Guy MOLLET, ont été adoptées.

REUNION DU 2 OCTOBRE 1963

I.- RENTREE SCOLAIRE

Le communiqué ci-après a été adopté à l'unanimité :

" Le Bureau du Parti Socialiste S.F.I.O constate qu'en dépit des affirmations gouvernementales, la rentrée scolaire s'est effectuée dans de très mauvaises conditions et qu'une nouvelle fois se manifeste ainsi, de façon fort préjudiciable pour les jeunes et leurs familles, l'imprévoyance de ceux qui semblent plus à l'aise dans la polémique partisane que dans les réalisations.

"Des chiffres faux ont été avancés publiquement par le Ministre de l'Education Nationale, notamment en ce qui concerne l'enseignement supérieur.

"Le Bureau du Parti appuie la protestation des enseignants et des parents d'élèves et fait appel à l'opinion publique pour que la campagne ouverte par le C.N.A.L. connaisse un plein succès et montre ainsi clairement l'émotion de tous les citoyens justement préoccupés de l'avenir de leurs enfants."

II.- COMPOSITION DE LA DELEGATION QUI DOIT SE RENDRE EN U.R.S.S.

Afin que le Groupe Socialiste au Sénat soit également représenté, Marcel CHAMPEIX, Vice-Président du Groupe et membre du Comité Directeur, est désigné pour faire partie de la délégation.

III.- SITUATION DANS LA FEDERATION DES PYRENEES-ORIENTALES

La décision prise par le Comité Directeur le 17 juillet dernier ne peut être que confirmée. Il sera en outre précisé à la Fédération qu'il s'agit bien d'une tentative amiable en vue de régler le problème.

REUNION DU 9 OCTOBRE 1963

I.- COMITE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LA FORCE DE FRAPPE FRANCAISE.

Compte-tenu de la réponse de la C.F.T.C., les représentants du Parti au Comité confirmeront que notre adhésion définitive est conditionnée à celle des radicaux.

En attendant, nous devons nous opposer à l'organisation de manifestations qui, dans les circonstances actuelles, se traduiraient par un tête-à-tête socialo-communiste.

II.- CONTACTS AVEC LES RADICAUX. RENCONTRE GUY MOLLET-MAURICE FAURE

Après avoir entendu le compte-rendu de Guy MOLLET, le Bureau charge la délégation désignée par le Comité Directeur de prendre contact avec les Radicaux, mais s'oppose à une rencontre élargie au M.R.P.

III.- INITIATIVE DE LA FEDERATION DE LA NIEVRE EN VUE DE LA CREATION D'UN FRONT UNI AVEC LA PARTICIPATION DES COMMUNISTES.

Ernest CAZELLES est chargé de se rendre sur place pour expliquer la position du Parti vis-à-vis des communistes et pour inviter les camarades à cesser toute action commune avec le parti communiste.

VOYAGE GRATUIT A TOKIO
voir page 20 .

REUNION DU 16 OCTOBRE 1963

I.- PROGRAMME DE VISITE DES FEDERATIONS

Le Bureau approuve le programme préparé par le Secrétariat Général. Les parlementaires seront invités à participer aux visites des Fédérations au cours d'une réunion des deux groupes présidée par le Secrétaire Général du Parti.

II.- MANIFESTATIONS PUBLIQUES (banquet des mille)

Gaston DEFFERRE est chargé de contacter AUBERT, Président du Centre d'Action Institutionnelle pour lui demander de retarder les manifestations "banquet des mille" au moins jusqu'à la tenue du colloque des organisations démocratiques.

III.- ASSOCIATION DE TELESPECTATEURS

Avis favorable de principe à la participation du Parti au groupement que le C.N.A.L. envisage de constituer.

IV.- ORGANISATION DE MANIFESTATIONS DES CONSEILLERS GENERAUX CONTRE LA FORCE DE FRAPPE ET POUR LA RATIFICATION DES ACCORDS DE MOSCOU. INITIATIVE DU PARTI RADICAL.

Le Bureau ne soulève pas d'opposition de principe à ce que l'élaboration des textes à soumettre aux Conseils Généraux s'effectue en commun entre les trois organisations politiques (S.F.I.O, M.R.P., RADICAUX), mais souhaite :

1°) que la présence du M.R.P. n'affaiblisse pas les textes;
2°) avoir l'assurance que les élus locaux M.R.P. se trouveront engagés par la participation de leurs dirigeants nationaux.

V.- LIGUE NATIONALE CONTRE LA FORCE DE FRAPPE FRANCAISE. ORGANISATION DES MANIFESTATIONS .

Un accord de principe est donné aux propositions du Comité temporaire tendant à l'organisation de manifestations silencieuses entre le 17 et le 24 novembre 1963,dans les villes ci-après :

Marseille, Bordeaux, Lyon, Lille, Limoges, Grenoble, Strasbourg, Nantes, Rennes, Le Mans, Toulouse, ST Etienne, Le Havre, Brest, Nancy, Clermont-Ferrand, Toulon, Montpellier, Metz, Orléans, Nice, Mezières, Charleville, Reims, Dijon, Caen, Aix, Paris et banlieue parisienne.

L'accord pour chaque ville ne deviendra définitif qu' après accord des organisations locales adhérentes aux organisations nationales participant au Comité temporaire.

Au cours de ces manifestations, aucun orateur n'interviendra.

Avant la dislocation du rassemblement, il sera lu un appel très court. Le Bureau demande que la lecture de ce texte soit faite par un responsable des enseignants du département (F.E.N. ou S.N.I.) à l'exclusion de tout responsable d'organisation politique.

Si des manifestations devaient avoir lieu dans des localités autres que les villes ci-dessus citées, elle devraient obligatoirement avoir le même caractère.

Le Secrétariat Général adressera aux Fédérations une circulaire pour les informer des dispositions arrêtées et pour les mettre en garde contre le danger de s'engager dans des actions communes avec des organisations politiques ou syndicales qui auraient un caractère différent de celles prévues par le Comité temporaire.

VI.- INVITATION EN YOUGOSLAVIE

Avis favorable à l'envoi d'une délégation S.F.I.O en Yougoslavie.

VII.- VISITE DE SENATEURS SOCIALISTES A BERLIN-EST.

Le Groupe socialiste au Sénat recevra MARKSCHEFFEL, représentant du S.P.D. aux fins d'explications.

D'autre part, le Secrétaire Général demandera aux deux présidents de groupe de rappeler aux camarades parlementaires qui se rendent dans les pays au-delà du rideau de fer les dispositions précédemment arrêtées pour éviter des incidents avec les partis socialistes intéressés.

REUNION DU 13 NOVEMBRE 1963

I.- FIXATION DU TAUX DES COTISATIONS

Conformément à la décision du Congrès et compte-tenu de l'augmentation de l'indice, les taux de cotisations suivants seront appliqués pour 1964 :

feuillet	1,10
timbre n° 1	0,82
timbre n° 2	1,64
timbre n° 3	3,28
timbre n° 4	0,43

II.- ABSENTEISME AU PARLEMENT

Notre ami MINJOZ sera informé des dispositions prises par le groupe parlementaire Socialiste pour combattre l'absentéisme.

../

III.- ETUDE DE LA REFORME ADMINISTRATIVE. APPLICATION DE LA DECISION DU 54ème CONGRES NATIONAL.

Mandat est donné au B.A.I. de procéder à une enquête sur les structures administratives des pays de l'Europe des six.

IV.- PARTICIPATION A LA "TRIBUNE LIBRE" DU JOURNAL "COMBAT".

Le Secrétariat Général poursuivra les négociations avec la direction du journal en demandant que la page de "Combat" soit mise gratuitement à la disposition du Parti.

Si l'accord ne peut être réalisé sur cette base, le Bureau sera de nouveau saisi.

V.- CATASTROPHES MINIERES ET FERROVIAIRES AU JAPON.

Le Parti Socialiste S.F.I.O. adresse aux travailleurs japonais cruellement éprouvés par les récentes catastrophes minières et ferroviaires l'expression de sa fraternelle solidarité.

VI.- AIDE AUX SOCIALISTES GRECS.

Le Parti participera pour la somme de 1.000 F.

VII.- AIDE AUX SINISTRES DE SKOPJEJ.

Avis favorable de principe à l'octroi d'un prêt dont le montant sera fixé en accord avec Victor Provo, Trésorier du Parti.

VIII.- VOYAGES DES SOCIALISTES DANS UN ETAT COMMUNISTE ET EN ALLEMAGNE DE L'EST. DECESION DU GROUPE SOCIALISTE DU PARLEMENT EUROPEEN.

La décision du Groupe Socialiste Européen sera transmise, sans commentaire, à Gaston DEFFERRE et Antoine COURRIERE, pour l'information des camarades parlementaires.

Par ailleurs, la décision du Comité Directeur (23.X.63) sera communiquée au Groupe Socialiste Européen.

IX.- ASSOCIATION POUR LA COOPERATION FRANCO-AFRICAINE

Le Bureau estime qu'il n'y a pas lieu de participer à cet organisme qui ne peut, en raison de sa composition à majorité pro-communiste, que créer la confusion dans la lutte contre la politique raciste du gouvernement de l'Union Africaine.

X.- OBSEQUES D'André LE TROQUER

Les Camarades parlementaires sont invités à y assister.

XI.- LIGUE NATIONALE CONTRE LA FORCE DE FRAPPE. COMITE DEFINITIF.

Les représentants du Parti devront demander que le Comité définitif soit constitué sous une forme analogue à celle du C.N.A.L. Ils insisteront pour que seules les grandes organisations politiques et syndicales figurent comme signataires des textes, tracts ou affiches. Pour les autres groupements, la formule "soutiennent également l'action du Comité ..." devra être retenue.

REUNION DU 20 NOVEMBRE 1963

I.- PARTICIPATION DU PARTI A LA "TRIBUNE LIBRE" DU JOURNAL "COMBAT".

La direction du journal ayant accepté de mettre gratuitement cette page à la disposition du Parti, la proposition est acceptée.

Le Secrétariat Général est chargé de présenter, à la prochaine réunion du Bureau, des propositions en vue de l'organisation pratique de notre participation à "COMBAT".

II.- PROPOSITION DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME EN VUE DE L'ELABORATION D'UN PROGRAMME COMMUN.

Cette proposition, qui comporte notamment la discussion avec le parti communiste en vue de l'élaboration d'un programme commun, ne peut être retenue car elle est contraire à la décision du 54ème Congrès National.

La Ligue des Droits de l'Homme en sera informée en lui précisant que le Parti appréciera avec beaucoup d'intérêt le programme qu'elle aura établi.

III.- LIGUE NATIONALE CONTRE LA FORCE DE FRAPPE

Les représentants du Parti au Comité temporaire devront insister pour que :

1°) l'organisation qui doit se substituer au dit Comité soit constituée uniquement par les partis politiques (S.F.I.O,P.C.,RADICAUX,P.S.U) et les centrales syndicales, à l'exclusion des "filiales";

2°) cette nouvelle organisation remplace également la Ligue.

Dans le cas où la Ligue serait maintenue, elle devra avoir un caractère strictement national, sans ramification dans les départements. Le recrutement individuel lui serait interdit et elle figurerait, non comme partie constituante de la future organisation, mais comme un des mouvements qui soutiennent la dite organisation.

REUNION DU 27 NOVEMBRE 1963

I.- REUNION DE LA GAUCHE EUROPEENNE A CHATELLERAULT (Vienne) DIFFEREND ENTRE LA FEDERATION ET LA SECTION.

En raison de l'attitude adoptée par la Section de Chatellerault, Gérard JAQUET ne participera pas à la réunion.

Mandat est donné au Secrétariat Général d'en informer la Section et la Fédération en réfutant certains arguments présentés par le Secrétaire de Section.

II.- MAROC - PROCES DES MILITANTS DE L'U.N.F.P. - MANIFESTATION DE LA MUTUALITE DU 29 NOVEMBRE 1963.

Le Bureau estime que le Parti ne doit pas participer à cette manifestation où la présence du parti communiste risque de nuire à la cause des accusés.

Le Secrétariat Général est chargé de publier, au nom du Bureau, un communiqué réclamant une justice sereine et le respect du droit international, notamment en ce qui concerne la convention judiciaire franco-marocaine.

" Le Bureau du Parti Socialiste S.F.I.O, réuni le 27.XI.
" 1963, informé du déroulement du procès de Rabat, dans le-
" quel sont inculpés de nombreux membres d'un des partis
" marocains actuellement dans l'opposition,

" souligne que les procès politiques n'ont jamais apporté
" de solutions durables et efficaces à une nation,

" considère que de tels procès sont souvent l'occasion
" d'atteintes graves au droit de libre expression de tou-
" tes les opinions et qu'ils entraînent par conséquent des
" réactions défavorables de l'opinion internationale à
" l'égard de ceux qui les provoquent,

" estime que la réputation acquise par le peuple marocain
" depuis l'indépendance par suite d'un fonctionnement insti-
" tutionnel basé sur la pluralité des partis risque de se
" trouver compromise après examen des conditions d'arres-
" tation, de détention et de jugement des inculpés,

" et constate notamment que le refus opposé aux avocats
" français qui voulaient exercer librement le devoir de leur
" charge est une non observation de la convention judiciaire
" franco-marocaine du 5 octobre 1957, convention jamais dé-
" noncée, et une atteinte au droit de la défense, interna-
" tionalement reconnu."

III.- PROCES DES 18 MARTINIQUAIS DEVANT LE TRIBUNAL DE LA SEINE.

La présence d'organisations communistes parmi les signataires du communiqué qui nous est proposé étant de nature à nuire aux Martiniquais déférés devant le Tribunal de la Seine, le Parti ne signera pas le texte.

Cependant, le Bureau dénoncera, dans un communiqué dont la rédaction est confiée au Secrétariat Général, les atteintes aux libertés d'expression :

" Le Bureau du Parti Socialiste S.F.I.O réuni le 27
" novembre 1963, très ému par le procès, en cours devant
" le tribunal correctionnel de Paris, de dix huit jeunes
" Martiniquais inculpés d'atteinte à l'intégrité du terri-
" toire,

" constate que les accusés n'allèrent pas au-delà de
" l'exposé d'intentions,

" demande en conséquence que soit garantie une liberté
" d'opinion inscrite dans la Constitution,

" et rappelle que la solution des problèmes posés à la
" Martinique dépend essentiellement de l'expression démocra-
" tique des aspirations de la population. "

IV.- DICKO et FILY DABO SISSOKO -

Albert GAZIER fera une démarche auprès de Modibo Keita pour obtenir l'amélioration du sort de nos deux camarades.

V.- LETTRE DE MAURICE FAURE PROPOSANT UNE ACTION COMMUNE DES GROUPES PARLEMENTAIRES S.F.I.O, M.R.P., DU CENTRE DEMOCRATIQUE ET DU RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE -

Gaston DEFFERRE, Président du Groupe, répondra à Maurice FAURE que nous sommes contre cette procédure qui ne peut qu'amener la confusion étant donné que les parlementaires appartenant aux autres groupes n'ont pas tous manifesté par leurs votes une opposition rigoureuse au gouvernement.

Notre proposition de 1962 tendant à la création d'une délégation permanente entre les bureaux des groupes socialistes et radicaux sera rappelée et nous la reprendrons sous forme d'une délégation des parlementaires de l'opposition.

Si cette délégation donne de bons résultats, nous pourrons envisager d'autres initiatives avec ceux des parlementaires bien décidés à mener l'opposition au gouvernement.

VI.- CREATION DE COMITES LOCAUX D'ACTION REPUBLICAINE. PROPOSITION RADICALE.

Au nom du Bureau, le Secrétariat Général écrira au parti radical en lui demandant de préciser le contenu réel et l'aspect politique des comités.

CHAQUE MOINS DE 20 ANS
(militant ou sympathisant)
DOIT ETRE ABONNE A "JEUNESSE"
(voir page 20)

REUNION DU 4 DECEMBRE 1963

I.- PAGE S.F.I.O DANS LE JOURNAL "COMBAT".

Pierre HERBAUT fait connaître que la page S.F.I.O paraîtra le 21 décembre et sollicite le concours des camarades du Bureau.

II.- LIGUE NATIONALE CONTRE LA FORCE DE FRAPPE ET MOTION DE LA FEDERATION DE LYONNE.

Afin de parer aux tentatives de débauchage sur le plan local, les représentants du Parti au Comité temporaire sont mandatés pour exiger que dans le texte fixant la structure du Comité définitif figure l'engagement formel de toutes les parties prenantes de respecter les dispositions adoptées.

III.- PREPARATION DU COLLOQUE SOCIALISTE

Le texte de présentation préparé par G.BRUTELLE sera publié dans le "Populaire" en tenant compte des observations présentées.

IV.- COMITE NATIONAL D'ACTION REPUBLICAINE

G.BRUTELLE est autorisé à poursuivre les contacts avec Marosselli.

V.- TABLE RONDE ORGANISEE PAR LA FEDERATION NATIONALE DES DELEGUES CANTONAUX.

Le Parti n'y participera pas étant donné, d'une part, qu'il s'agit d'un groupement dirigé par les communistes et que, d'autre part, les organisations appartenant au C.N.A.L se sont récusées.

VI.- ASSOCIATION DE TELESPECTATEURS.

Avis favorable à la poursuite des conversations avec le C.N.A.L. en vue de la création de cette association.

VII.- LETTRE DE R.LLOPIS DEMANDANT L'ENVOI D'UN OBSERVATEUR SOCIALISTE AU PROCES DES CAMARADES ESPAGNOLS QUI DOIT S'OUVRIR EN ESPAGNE.

Le Parti ne pourra envoyer un observateur que dans la mesure où il trouvera un camarade avocat parlant l'espagnol.

UNE REVUE ATTRAYANTE
EDUCATIVE
Jeunesse (voir page 20)

REUNION DU 11 DECEMBRE 1963

I.- INVITATION AU CONGRES DES PARTISANS ITALIENS.

Pas d'objection de principe à notre participation à ce Congrès, mais avant de nous engager, SARRAGAT sera consulté.

II.- PROPOSITION DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME POUR UN GOUVERNEMENT REPUBLICAIN.

Le texte sera envoyé à chacun des membres du Bureau.

III.- COMPTE-RENDU DE LA CONFERENCE PREPARATOIRE AU COLLOQUE SOCIALISTE.

Après avoir entendu le compte-rendu, le Bureau adresse ses félicitations à G.BRUTELLE pour la façon dont il a préparé et dirigé la conférence préparatoire.

Les efforts devront être poursuivis pour obtenir la participation de F.O et du S.N.I aux prochains colloques prévus.

REUNION DU 8 JANVIER 1964

I.- PREPARATION DU CONGRES NATIONAL EXTRAORDINAIRE DES 1er et 2 FEVRIER 1964.

a) La date limite pour la réception des textes est fixée au 15 janvier. Les fédérations en seront informées par circulaire ;
b) La presse sera, comme d'habitude, admise à suivre les débats.

II.- SALAIRE "ETUDIANT".

La Commission "Jeunesse" est chargée d'étudier la question et de rapporter devant le Comité Directeur. Le problème du financement devra faire l'objet d'une étude très sérieuse.

III.- REPARTITION DES SURPLUS AGRICOLES AU PROFIT DES PAYS SOUS-DEVELOPPES ET DES PERSONNES DESHERITEES -

La C.N.E. sera saisie de la question. J.PIETTE se met à sa disposition pour lui exposer les grandes lignes du projet qu'il a envisagé.

REUNION DU 22 JANVIER 1964

I.- MODIFICATION DU STATUT DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES OFFICES PUBLICS D'H.L.M. PROTESTATION -

Le communiqué ci-après a été adopté à l'unanimité :

" Le Bureau du Parti dénonce les dispositions du décret " du 19 décembre 1963 modifiant le statut des conseils d'ad- " ministration des offices publics d'H.L.M.

../

" Une telle mesure supprime la représentation paritaire " institutionnelle dans ces conseils d'administration, en " faisant disparaître la représentation syndicale, familiale et des usagers tout en réduisant considérablement le " rôle des collectivités locales.

" Le Parti fait confiance à ses militants, à ses élus " municipaux, cantonaux et nationaux, pour entreprendre " l'action nécessaire en vue d'obtenir, sinon l'abrogation " pure et simple du décret précité, tout au moins de très " sérieuses modifications allant dans le sens des suggestions formulées par la Fédération Nationale des Offices " publics d'H.L.M. au nom de l'ensemble des organismes de " France."

II.- CONFERENCE DU DESARMEMENT A GENEVE . ABSENCE DE LA FRANCE.

Le texte suivant a été adopté à l'unanimité :

" Une fois de plus, le Parti Socialiste S.F.I.O " dénonce la politique négative du pouvoir qui aboutit " à l'absence de la France à la Conférence du Désarmement " et condamne ainsi notre pays, en une inaction vitale " pour l'avenir de la paix, à une totale inefficacité tout " en aggravant son isolement. "

ooo 0 ooo

"Jeunesse"

LA REVUE
DE L'AN 2.000
- MENSUELLE -

ORGANE DE LA FEDERATION NATIONALE LEO LAGRANGE

***

* ABONNEMENTS : 1 an : 10 frs (9 frs à partir de 10 Abonnements groupés.)

* C.C. PARIS 20.538-99 - 21, rue de Provence-PARIS (9°)

***

Chaque Section doit être ABONNÉE
et
Abonner ses Jeunes (militants ou sympathisants)

LE MEILLEUR COLLECTEUR D'ABONNEMENTS POURRA ENVOYER UN JEUNE GRATUITEMENT A TOKIO,

AUX JEUX OLYMPIQUES - NOMBREUX AUTRES PRIX .

COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS

MASGRANGEAS

c/

FEDERATION DE LA HAUTE-VIENNE

S E N T E N C E

La Commission Nationale des Conflits, dans sa séance du 21 Novembre 1963, a rendu la sentence suivante:

CONSIDERANT que le citoyen MASGRANGEAS de la section de la Roche-l'Abeille(Hte-Vienne) a régulièrement interjeté appel de la sentence fédérale en date du 13 Avril 1963 qui l'a exclu du Parti.

CONSIDERANT qu'il résulte des pièces du dossier et des témoignages recueillis que, par lettre du 17 Mars 1963 adressée au Secrétaire administratif de la Fédération, MASGRANGEAS a déclaré qu'il se " considérait comme définitivement hors du Parti". Que par ailleurs, il a refusé de comparaître devant la Commission fédérale des conflits saisie de la demande de contrôle formée contre lui le 10 Février 1963.

CONSIDERANT que, malgré l'absence de MASGRANGEAS et en dépit de sa démission, la Commission fédérale des conflits avait le devoir de se prononcer sur la demande de contrôle qui lui était parvenue à la date sus-rappelée.

CONSIDERANT que MASGRANGEAS n'étant plus membre du Parti depuis le 7 Mars 1963, son appel ne peut être accueilli.

- PAR CES MOTIFS -

La C.N.C. rejette l'appel formé par le citoyen MASGRANGEAS contre la sentence fédérale du 13 Avril 1963, ledit citoyen n'ayant plus qualité, du fait de sa démission, pour s'adresser à un organisme quelconque du Parti.

Confirme, en conséquence, la sentence de la Commission fédérale des conflits de la Haute-Vienne qui a prononcé l'exclusion du citoyen MASGRANGEAS.

. . . . . .

-:-:-:-:-:-:-